



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-6-4

Séance du lundi 1 juillet 2019

ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU les articles L 1111-2 et L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 110-2 du Code de l'environnement,

VU l'article L 213-2 du Code de l'éducation,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 10 mai 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de sa politique agroenvironnementale, de soutenir pour un montant total de 6 000 € l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace et son site expérimental Planète Légumes pour les opérations qu'ils mènent aux côtés du Département en faveur de l'environnement et du développement durable.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741, chapitre 65, fonction 928, nature 6574.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité